

Le Registre de Médecine Empirique RME – Qualité et compétence dans la médecine empirique

Le Registre de Médecine Empirique RME est une institution indépendante, de droit privé, dont le siège est situé à Bâle. Le domaine d'activité du RME, c'est la médecine empirique, appelée aussi médecine complémentaire et alternative (MCA). Encore de nos jours, il n'existe guère en Suisse de formations officiellement reconnues dans ce domaine. Donc, théoriquement, n'importe qui peut se dire «thérapeute» et traiter des patients, même s'il ne dispose d'aucune formation ou d'une formation insuffisante.

Le RME s'investit dans l'assurance de la qualité dans le domaine de la médecine complémentaire et alternative – pour un haut standard de la MCA dans toute la Suisse et pour la protection des patients. Cet objectif incita le RME à développer son propre système d'assurance de la qualité: sur la base de critères de qualité bien définis, autrement dit les conditions d'enregistrement, le RME contrôle la formation initiale, l'expérience pratique et la formation continue des thérapeutes¹ exerçant dans le domaine de la MCA. Les thérapeutes remplissant les critères de qualité du RME sont enregistrés au RME et reçoivent le label de qualité du RME. Le label de qualité RME représente, pour de très nombreux assureurs suisses, une condition déterminante pour le remboursement des prestations du domaine de la MCA.

En l'occurrence, le RME est un centre de compétence unique en Suisse, dans le domaine de la médecine empirique. De longues années d'expérience et un extraordinaire pool de données et de connaissances font du RME une plaque tournante de l'information dans le domaine de la santé publique suisse. Sur la base de ces compétences, le RME fait fonction de consultant pour toute sorte de questions spécifiques à la médecine empirique. Ces prestations de services sont sollicitées par différents groupes du système de la santé publique, par exemple par les assureurs maladie et accident, les cantons et autorités, écoles et associations, patients et thérapeutes et, notamment, par les médias également.

¹L'utilisation du masculin, au singulier, choisie pour une lecture plus aisée du texte, inclut évidemment le féminin.

Informations générales : médecine complémentaire et alternative en Suisse

En Suisse, le marché de la médecine complémentaire et alternative est important, mais encore peu réglementé : la qualification et l'autorisation de pratiquer des thérapeutes ne sont pas réglementées uniformément, puisqu'il n'existe guère de diplômes, voire aucune école reconnus/reconnue au niveau fédéral suisse. À côté des thérapeutes qualifiés, dont certains ont accompli une formation de plusieurs années, on compte un nombre non négligeable de thérapeutes n'ayant accompli qu'une formation minimale ou n'attestant aucune formation solide. En Suisse, plus de 3'000 médecins et environ 20'000 thérapeutes non-médecins proposent plus de 200 méthodes de médecine complémentaire et alternative.²

Bases légales en Suisse

D'après la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994, chaque personne résidant en Suisse doit contracter une Assurance Obligatoire des Soins (AOS). L'AOS prend en charge les coûts des prestations servant à diagnostiquer et à traiter une maladie et ses séquelles. À condition toutefois que les consultations et les traitements soient effectués par des médecins, des chiropraticiens ou par des personnes qualifiées en la matière agissant sur prescription d'un médecin ou d'un chiropraticien.³

Actuellement (situation en février 2011), seule l'acupuncture pratiquée par des médecins et certains médicaments de la médecine complémentaire figurant sur la liste des spécialités sont remboursés par l'AOS.⁴

Depuis la votation populaire du 17 mai 2009, la MCA est ancrée dans la Constitution suisse. Le nouvel Article 118a de la Constitution fédérale de la Confédération suisse stipule : «*La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.*»⁵

Par voie de conséquence, le Département Fédéral de l'Intérieur décida que la médecine anthroposophique, l'homéopathie, la thérapie neurale, la phytothérapie et la médecine traditionnelle chinoise seront remboursées, à certaines conditions, par l'AOS dès le 1er janvier 2012 pour une période provisoire allant jusqu'à fin 2017⁴. L'AOS considérant que seuls sont reconnus comme prestataires les médecins, les chiropraticiens et les personnes qualifiées en la matière agissant sur leur ordre, cette nouvelle réglementation ne concerne que les prestations effectuées par un médecin en possession d'un certificat de capacité de la

² Information aux médias de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) du 30.08.2006:

<http://www.bag.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/01217/index.html?lang=fr&msg-id=6857>

³ Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) du 18 mars 1994, Chapitre 3: <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/8/832.10.fr.pdf>

⁴ Information aux médias de l'OFSP du 12.01.2011:

<http://www.bag.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/01217/index.html?lang=fr&msg-id=37173>

⁵ Article 118a de la Constitution fédérale de la Confédération suisse: <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/101/a118.html>

FMH (Fédération des Médecins Suisses) le qualifiant pour l'une de ces cinq méthodes de la MCA.

Tous les thérapeutes non-médecins peuvent continuer à imputer leurs prestations à la charge des assureurs, uniquement si leurs patients ont souscrit une assurance complémentaire adéquate et si les assureurs remboursent les prestations correspondantes en fonction de la description des produits. Selon les données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), environ 70% des assurés possèdent une telle assurance complémentaire. C'est donc environ un tiers de la population suisse qui ne dispose pas d'une assurance complémentaire et qui doit payer de sa poche les offres de la MCA⁶.

Historique du RME

Le RME est un Service de la société Eskamed SA à Bâle, créé en 1994. Actuellement, environ 50 collaborateurs travaillent au RME.

Jusqu'à la fin de l'année 1998, le RME effectuait les enregistrements des thérapeutes du domaine de la MCA, uniquement pour le compte de l'assurance-maladie SWICA qui l'avait mandaté. Début 1999, un accord fut conclu avec l'IGQSK (Interessengemeinschaft für die Qualitätssicherung in der Komplementärmedizin / Communauté d'intérêts pour l'assurance de la qualité de la médecine complémentaire), un groupe de cinq assureurs importants (Helsana, CSS, Concordia, Wincare, SWICA). Dans le cadre de cet accord, le RME contrôla les données des thérapeutes MCA en fonction de critères de reconnaissance, car les assureurs avaient besoin d'un système leur permettant de garantir la qualité de la formation et de la formation continue des thérapeutes. Partant de cela, le RME développa au cours des années suivantes son propre label de qualité indépendant. En Suisse, il n'existait jusqu'alors aucune instance active s'occupant professionnellement du contrôle et de l'enregistrement des thérapeutes, qui devaient donc s'inscrire individuellement auprès de chaque assureur. Aujourd'hui, l'enregistrement au RME permet à lui seul d'atteindre plus de 40 assureurs affiliés. Actuellement, on compte environ 17'500 thérapeutes enregistrés au RME.

Le label de qualité RME

Pour la protection des patients, il importe que les thérapeutes MCA disposent d'une bonne formation de base, qu'ils aient accumulé une expérience pratique dans leur spécialité et qu'ils accomplissent, après l'obtention de leur diplôme de formation, une formation continue

⁶ Information aux médias de l'OFSP du 30.08.2006:
<http://www.bag.admin.ch/dokumentation/medieninformatoren/01217/index.html?lang=fr&msg-id=6857>

régulière. Grâce à l'attribution d'un label de qualité, le RME contribue à l'assurance de la qualité dans le domaine de la MCA. Pour cette tâche, le RME travaille en étroite collaboration avec des spécialistes des assureurs, des représentants des écoles et des associations de la MCA et de nombreux autres experts.

Le RME n'organise aucun cours de formation ou de formation continue. Ce qui présente certains avantages : le RME reste ainsi neutre, mais ouvert à tous les thérapeutes – indépendamment de leur appartenance à une association professionnelle et des écoles fréquentées – et les mêmes critères de qualité sont valables pour tous les thérapeutes.

Critères de qualité du RME

Chaque thérapeute exerçant la médecine complémentaire – remplissant les Conditions d'Enregistrement du RME – peut se faire enregistrer au RME et reçoit ainsi le label de qualité RME. Les conditions pour l'Enregistrement RME sont définies dans les règlements du RME (cf. www.rme.ch). Pour l'obtention du label de qualité RME, un thérapeute doit remettre, dans le cadre d'une demande d'enregistrement au RME, divers documents et justificatifs attestant ses qualifications professionnelles. Les critères suivants doivent être remplis :

- Preuve d'une formation réussie en médecine académique et empirique, effectuée dans un établissement de formation professionnelle. Le nombre d'heures de formation dépend des méthodes thérapeutiques pratiquées
- Obligation de suivre une formation continue annuelle
- Documentation attestant une expérience professionnelle suffisante
- Exercice professionnel de l'activité thérapeutique (et non comme activité de loisir)
- Réputation irréprochable (extrait du casier judiciaire)
- Police d'assurance de responsabilité civile professionnelle valide
- Devoir d'information envers le patient
- Tenue d'un dossier patient

Lorsque l'examen minutieux de la demande d'enregistrement confirme que tous les critères sont remplis, le thérapeute est enregistré et reçoit le label de qualité RME. Il peut ainsi se forger un avantage compétitif sur le marché, vis-à-vis des autres thérapeutes.

Devoir de formation continue

L'Enregistrement RME est renouvelé chaque année, à l'occasion du contrôle obligatoire de la formation continue. En l'occurrence, le thérapeute doit attester qu'il a accompli, en l'espace d'un an, un certain nombre d'heures de formation continue dans le domaine de la MCA ou de la médecine académique. Ce devoir de formation continue oblige le thérapeute à

actualiser son savoir et à adapter ses compétences professionnelles au plus récent niveau des connaissances actuelles et, ainsi, il sert directement à la protection des patients.

Méthodes thérapeutiques de la médecine complémentaire et alternative

Le RME enregistre des thérapeutes qui pratiquent l'une ou plusieurs des 125 méthodes figurant actuellement sur la Liste des Méthodes du RME. Cette Liste des Méthodes – établie en collaboration avec les représentants des assureurs et des experts de la MCA – compte 125 méthodes allant de A comme acupuncture à V comme ventouses et Vitalpratique selon Vuille, en passant par F comme Feldenkrais et O comme ostéopathie. La Liste des Méthodes du RME est consultable sur le site www.rme.ch.

Limites du label de qualité RME

Les patients qui choisissent un thérapeute détenteur du label de qualité RME peuvent considérer que leur thérapeute a sérieusement appris sa profession, qu'il suit régulièrement des cours de formation continue et qu'il connaît ses devoirs envers ses patients. Le label de qualité RME ne peut toutefois pas garantir le succès d'un traitement. Le RME ne peut pas non plus contrôler ni la qualité du travail quotidien d'un thérapeute ni ses compétences sociales. En cas de plainte contre un thérapeute ou ses méthodes thérapeutiques, les patients doivent s'adresser directement au médecin cantonal, à l'association professionnelle concernée ou à leur assureur.

Prise en charge des coûts par les assureurs suisses

Plus de 40 assureurs s'appuient sur l'Enregistrement RME dans le cadre de leur remboursement des traitements en médecine complémentaire. Le remboursement des prestations effectuées par les Thérapeutes RME dépend de la police d'assurance, de l'assureur et de la méthode de traitement. Chaque assureur décide lui-même si, et dans quelle mesure, il rembourse les prestations des thérapeutes disposant du label de qualité RME. Le RME n'a aucune influence sur les décisions respectives des assureurs. De plus, les assureurs ne remboursent pas unanimement les mêmes méthodes. De ce fait, il est recommandé aux patients de s'informer au préalable, auprès de l'assureur concerné, au sujet de ses conditions de remboursement actuelles et de lui demander une garantie de prise en charge des coûts. Toute question relative au remboursement des coûts déboursés pour une thérapie et/ou des remèdes ressort donc exclusivement du domaine de compétence des assureurs.

Le RME: un centre de compétence pour la médecine empirique

En raison de son engagement de longue date, dans le domaine de la médecine empirique, le RME dispose des compétences clés suivantes :

- Extraordinaire pool de données concernant des méthodes, formations, écoles, associations et développements de la profession en médecine empirique ;
- Efficacité et reproductibilité de processus d'évaluation des formations dans le domaine de la médecine empirique ;
- Examen et évaluation systématiques des cursus de formation et des formations continues au moyen d'indicateurs pédagogiques ;
- Larges connaissances quant à la systématique de la formation et au paysage de la formation dans le cadre de la médecine empirique suisse ;
- Personnel compétent et collaboration interdisciplinaire avec des experts.

Ces compétences clés font du RME un centre de compétence pour la médecine empirique, unique en Suisse. En tant que tel, le RME est en contact permanent avec les écoles, les associations, les institutions politiques et les autorités s'occupant des questions spécifiques à la médecine empirique. Ce dynamique échange de connaissances contribue considérablement à la promotion de la médecine empirique en Suisse. Ainsi, par exemple, les connaissances du RME relatives aux offres de formations en médecine empirique ouvrent une voie au perfectionnement des standards d'enseignement.

Pour tout complément d'information :

Registre de Médecine Empirique RME

Un Service de l'Eskamed S.A.

Case postale 158, 4011 Bâle

Téléphone : 061 226 94 40

Fax : 061 227 93 29

Internet : www.rme.ch